

Extrait du rapport de l'inspecteur général des forêts du canton des Grisons pour l'année 1864-1865

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Band (Jahr): 16 (1865)

Heft 11

PDF erstellt am: 21.07.2024

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784434>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tués à s'en servir s'en exagèrent la valeur. En effet, des essais comparatifs ont montré que, comme litière et engrais, trois quintaux de feuilles sèches ne valent qu'un quintal de paille. Elles valent moins comme litière, parce qu'elles absorbent peu l'humidité et qu'il faut les renouveler plus souvent, si l'on veut tenir les bœufs au sec; elles valent moins comme engrais, parce que, étant desséchées ou à demi décomposées, elles renferment moins de substances nutritives que la paille et que, de même que la mousse, elles ne pourrissent que lentement dans le sol. C'est aux terrains légers, secs et sableux, où on l'emploie le plus souvent, que le fumier de feuilles ou de mousse convient le moins, parce qu'il les divise trop. La valeur des ramilles de résineux comme litière est plus grande, mais les graminées cypéracées et autres herbes bien sèches conviennent encore mieux. Les sous-arbrisseaux ligneux peuvent être placés à peu près sur la même ligne que les feuilles sèches.

LANDOLT.

Extrait du rapport de l'inspecteur général des forêts du canton des Grisons pour l'année 1864-1865.

En nous référant au rapport du dernier exercice, nous avons d'abord à signaler cette année-ci quelques changements dans le personnel de l'administration et des augmentations de traitement. Le 21 septembre 1864, M. Enderlin fut définitivement nommé à la place de forestier du district de Thusis qu'il occupait provisoirement; mais ce fonctionnaire fut bientôt envoyé à Ilanz avec un traitement de 1200 francs et remplacé par le titulaire d'Ilanz, M. Lanicca. Le 30 avril, M. Zarro fut nommé définitivement forestier du cercle de Misocco, aussi avec un traitement de 1200 francs.

La nombre des forestiers communaux occupés pendant le dernier exercice a été de 47; ces employés ont perçu en traitement fixe ou en journées :

Des communes, la somme de fr. 15,007»45.

Du canton, id. » 4,532»—

Total, fr. 19,539»45

Ces sommes se répartissent comme suit, suivant les différents districts.

CERCLES	Forestiers.	Traitements communaux.	Subsides de l'Etat.	Totaux.
½ cercle de Coire.	9 fr.	3,890»50	fr. 902 fr.	4,792»50
» » de Kloster.	4 »	1,060»36	» 385 »	1,445»36
Cercle de Thusis.	6 »	1,800»50	» 555 »	2,355»50
» d'Ilanz.	4 »	175»60	» 60 »	235»60
» de Dissentis.	2 »	327»50	» 140 »	467»50
» de Tiefenkasten.	2 »	535»—	» 175 »	710»—
» de Samaden.	9 »	4,410»—	» 1210 »	5,620»—
» de Schuls.	6 »	1,383»—	» 480 »	1,863»—
» de Misocco.	5 »	1,424»99	» 625 »	2,049»99
Totaux, 47 fr. 15,007»45 fr. 4532 fr. 19,539»45				

Dans le cours de l'année, le forestier de Churwalden et Parpan a été appelé comme instituteur à l'école d'agriculture de Kreuzlingen; celui de Roveredo, St-Vittore et Sus, a également résigné ses fonctions. Celui de Fideris a passé au service de la commune de Tamins. La commune de Tartar en commun avec celles de Thusis et de Katzis, les communes de Trins, de Somvix, de Dissentis, de Samnaun et celle de Lostallo en commun avec Soazza, ont établi des forestiers. Les communes de Scevis, de Haldenstein et de Kloster, sont sur le point d'accomplir ce progrès si important pour l'économie forestière.

Cours de sylviculture. — Un cours destiné à former des forestiers de communes a été donné à Coire, du 15 mars au 4 juin, sous la direction de l'inspecteur des forêts. Plus de 30 aspirants s'étaient fait inscrire, et le Petit-Conseil se vit forcé d'admettre un élève en sus du nombre fixé d'avance à 12. A la fin du cours, ils subirent tous un examen satisfaisant, et 7 d'entre eux sont établis comme forestiers dans le triage de Thusis, dans les communes de Trins, Somvix, Dissentis, dans les triages de Soazza et de Grono et dans la vallée de Samnaun. Il est à remarquer que même le meilleur examen ne donne pas droit à un diplôme, mais seulement à un certificat d'admission. Pour obtenir un diplôme, il faut avoir pra-

tiqué avec succès au moins trois ans dans un triage ou une commune.

Quarante-neuf *coupes* de bois destinées à la vente ont été autorisées par le Petit-Conseil, sous les conditions ordinaires, qui ont pour but d'assurer le reboisement, ainsi qu'une exploitation convenable de ces coupes, de provoquer l'établissement de chemins de dévestiture et des économies dans la consommation du bois. Les sommes déposées à la caisse cantonale comme garanties de l'exécution des cultures se montaient, à la fin de 1864, à 27,377 fr. 91 cent., sans les intérêts, et à fr. 32,091 » 31, avec les intérêts.

Le bois exporté hors du canton représente une valeur de 955,300 francs, soit 205,710 fr. de moins qu'en 1863. De cette somme, fr. 568,940 proviennent des expéditions faites du côté du nord et fr. 386,360 de celles qui ont eu lieu au sud.

Si les demandes de permis de vente ont été moins nombreuses et l'exportation plus faible que dans les années précédentes, c'est à l'incertitude des circonstances politiques qu'il faut l'attribuer; en outre, les bois de construction ont éprouvé une baisse sensible par suite des grandes provisions qui restaient de l'année 1863; en revanche, les bois à brûler ont éprouvé une hausse de plusieurs francs par moule par suite de la petite quantité mise dans le commerce.

La révision de la *classification* des forêts privées, qui avait été tout spécialement recommandée aux forestiers de district, n'a été poursuivie d'une manière satisfaisante que dans les districts de Schuls, de Dissentis et d'Ilanz.

Les *cultures forestières* sont également en progrès, relativement aux exercices précédents. On a employé 1246 livres de semences et 189,827 plants répartis sur 108 points différents. De nouvelles pépinières ont été établies dans plusieurs communes, ainsi à Ruis, Dissentis et Poschiavo. Cependant, il faut le dire, l'introduction des cultures forestières rencontre toujours les obstacles que nous avons déjà eu l'occasion de signaler.

Par suite de coupes anticipées et de négligence complète dans l'administration de certaines forêts de première classe, le Petit-Conseil s'est vu dans le cas de prononcer des mises à ban. C'est ainsi que la forêt de Demund à Valendas, celle de Rhumné à Som-

vix, celle de Ganda à Soglio, celle de Mädje à Davos et celle de Surön à Steinsberg, ont été mises sous la surveillance spéciale des forestiers de district, qui devront les administrer.

L'incurie déplorable qui s'est manifestée dans l'administration des forêts d'Avers a nécessité, de la part du Petit-Conseil, des mesures énergiques : le forestier de district a été chargé d'élaborer un plan d'aménagement et l'exécution de ce plan et l'abornement ont été confiés à M. Grishott, forestier à Andeer. Des mesures analogues ont dû être prises à l'égard des communes de Conters (Oberhalbstein) et de Kästris, ainsi que pour la forêt du pâturage de Tavel à Lumbrein, et celle de la corporation de Parnell et Darnis dans la commune de Scharans.

Des *règlements forestiers*, ratifiés par le Petit-Conseil, ont été introduits dans les communes de Malix, Churwalden, Parpan, Tamins, Felsberg, Haldenstein, Says, Valtanna, Mons, Ilanz, Villa, Igels, Morissen, Strada et Schnaus. Le projet présenté par la commune de Schiers n'a pas pu être approuvé à cause de certaines dispositions malencontreuses, et parce qu'il n'astreint pas suffisamment à des économies dans la consommation du bois. Les négociations sont encore pendantes avec cette commune, de même qu'avec celle de Ponte-Campovasto.

La commune de Kloster a cru pouvoir se dispenser, sans autorisation des autorités supérieures, d'observer son règlement; en outre, la négligence avec laquelle on faisait la police forestière a amené un tel désordre que l'administration communale s'est vue obligée de réclamer l'intervention du Petit-Conseil, qui a remis en vigueur le règlement; en même temps il a chargé les employés cantonaux de le réviser pour le mettre plus en rapport avec les circonstances actuelles.

Dans l'intérêt d'une bonne administration des forêts communales, les employés de l'état ont cherché à introduire plus d'ordre et de régularité dans la tenue des livres forestiers là où ils existent. L'année passée, les communes de Says, Saas, Conters (Oberhalbstein), Alvaschein, Brienz, Surava, Sufers, Splügen, Medels, Schleuis, Camuns, Grono, ont fait l'acquisition de tels livres, en sorte que, jusqu'à présent, 118 communes et corporations en sont pourvues.

Pour amener de l'économie dans la consommation du bois, on a mis à profit l'introduction ou la révision des règlements forestiers et les demandes de permis de vente. L'adoption des règlements de bâtisse qui diminuent l'emploi du bois, l'introduction de fourneaux potagers, l'abolition des clôtures en bois et leur remplacement par des murs et des haies vives, telles sont les mesures prescrites dans ce but.

Les communes tendent de plus en plus à remplacer les tuyaux de conduite en bois par d'autres en ciment, en terre cuite, en fer ou en pierre. L'année passée, des communes et des particuliers ont fait établir 2,592' de tuyaux en fer, 13,606' en ciment, 8,749' en terre cuite, 4,350' de coulisses en pierre.

La commune de Trins a décidé de faire établir en matériaux durables, dans un terrain difficile, une conduite d'eau de 11,000'; cette entreprise coûtera environ 20,000 francs.

Ces améliorations, qui ont aussi une grande importance au point de vue de l'hygiène publique et les autres économies dans la consommation du bois, préserveront les forêts d'exploitations anticipées; les revenus en seront augmentés et le canton ne risquera pas de voir tarir une de ses principales sources de recettes.

Notre gouvernement a été invité à se faire représenter à une conférence pour l'établissement d'un concordat sur les géomètres, en faveur duquel les cantons de Zurich, Berne, Soleure, Bâle-Ville, Thurgovie et Argovie s'étaient déjà prononcés; le Petit-Conseil a répondu à cette invitation en déléguant M. l'inspecteur forestier Coaz à la conférence de Bade.

Parmi les phénomènes de la nature intéressant l'économie forestière, nous avons à signaler l'apparition d'un insecte (*Phalæna tortrix pinicolana*), dont la larve a ravagé beaucoup de forêts de mélèzes dans l'Engadine et le Samnaun. Les forêts atteintes ont présenté pendant tout l'été une couleur sombre qui contrastait singulièrement avec la belle verdure dont les pare ordinairement le mélèze. La présence de cet insecte a déjà été remarquée depuis plusieurs années, mais on n'en avait jamais vu une aussi grande quantité; il ne sera guère possible, avant l'été prochain, de juger du dommage causé.

En terminant, nous pouvons annoncer que nous avons entre-

pris un travail historique et statistique sur le développement de l'économie forestière dans le canton depuis 1850 à la fin de 1864, et que nous espérons pouvoir le soumettre bientôt au Petit-Conseil.

PRODUITS DES FORÊTS ET PATURAGES DU ROYAUME DE BAVIERE.

Aire forestière, produits matériels et pécuniaires.

Produits bruts	Etendue totale des forêts Journaux.	Produits (rameaux et souches non compris). Toises.	Bois de service. 0/0	Florins.	Kr.
Années.					
1819-25	2,331,745	732,638	15	3,651,315	» 35
1825-31	2,287,274	912,145	14	3,908,400	» 29
1831-37	2,273,905	937,717	16	5,055,059	» 20
1837-43	2,302,278	1,020,185	16	6,855,853	» 34
1843-49	2,322,114	939,213	16	6,948,000	» 51
1849-55	2,317,447	961,750	17	6,660,432	» 24
1855-61	2,334,633	1,026,093	19	9,337,158	» 07
1861-62	2,367,376	1,041,770	23	11,338,465	» 38
1862-63	2,373,232	1,044,468	26	11,871,534	» 52

Dans l'exercice annuel de 1862-63 on a exploité : 127,329 toises de souches et 17,220,400 fagôts.

Dépenses et produit net.

Années.	Administration.	0/0	Exploitation.	0/0	Total.	0/0	Produit net.	Produit brut y comprises droits réga- liens.
	Florins. Kr.		Florins. Kr.		Florins. Kr.		Florins. Kr.	Florins.
1819-25					1,655,060.43	46	1,758,364.53	
1825-31	960,015.15	25	827,505.46	21	1,787,521.01	46	1,983,062.56	4,562,543
1831-37	1,019,651.35	20	1,079,448.14	21	2,099,099.49	41	2,774,675.22	5,769,984
1837-43	1,116,737.46	16	1,445,855.38	21	2,562,593.24	37	4,051,245.56	7,915,120
1843-49	1,418,692.13	20	1,682,865.19	24	3,101,557.32	41	3,485,648.09	8,078,312
1849-55	1,563,919.56	23	1,739,851.49	26	3,303,771.45	49	3,200,556.04	7,657,218
1855-61	1,776,315.31	19	2,286,496.35	24	4,062,812.06	43	5,063,368.31	10,473,218
1861-62	1,876,242.54	16	2,284,844.59	21	4,161,087.53	37	7,096,484.07	12,699, 23
1862-63	1,950,763.05	16	2,403,290.34	20	4,354,053.39	36	7,460,537.43	13,311,180

(Revue mensuelle des forêts et
de la chasse, n° d'octobre.)

AVIS IMPORTANT

On est prié d'expédier au professeur El. Landolt, à Zurich, tous les envois qui concernent la rédaction ; les réclamations relatives à l'expédition du journal devront être adressées à l'imprimerie veuve MAROLF, à Neuveville.

NEUVEVILLE, IMPRIMERIE VEUVE MAROLF.